

Nombre de membres en exercice: 11		Séance du 14 avril 2021
Présents : 9		L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 14 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Fabrice LATAPI, Olivier PEDEMANAUD, Alain DABAT, Philippe LASCOMBES, Martine MASONNAVE, Ludovic LANOUILH BOUILLET, Florian DESCAT, Benjamin GIEUSSE, Laurence JUNGAS
Votants: 9		Représentés: Excuses: Marie Laure FORAY, Antoine HUBERT Absents: Secrétaire de séance: Martine MASONNAVE

Objet: COMPTE DE GESTION 2020 - DE 2021 09

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures:

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - DE 2021 10

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré:

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dép. ou déficit	Recettes ou exe.	Dép. ou déficit	Recettes ou exe.	Dép. ou déficit	Recettes ou exe.
Résultats reportés		66 195.06		471 226.67		537 421.73
Opérations exercice	129 152.55	165 724.20	282 628.60	277 556.68	411 781.15	443 280.88
TOTAL	129 152.55	231 919.26	282 628.60	748 783.35	411 781.15	980 702.61
Résultats de clôture		102 766.71		466 154.75		568 921.46
restes à réaliser	59 000	9 948			59 000	9 948
Total cumulé	59 000	112 714.71		466 154.75	59 000	578 869.46
Résultat définitif		53 714.71		466 154.75		519 869.46

-constate , pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 -reconnait la sincérité des restes à réaliser,
 -vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Objet: AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 - DE 2021 11

Le Conseil Municipal,

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
 -statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
 -constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 466 154.75€ en section de fonctionnement,
 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Pour Mémoire:

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	471 226.67
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	403 417.67

RESULTAT de L'EXERCICE: - DEFICIT	-5 071.92
--------------------------------------	-----------

Résultat cumulé au 31/12/2020	466 154.75
-------------------------------	------------

A. Excédent au 31/12/2020

Affectation obligatoire	0.00
-à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
-affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
-affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur -lg 002)	466 154.75

B. Déficit au 31/12/2020

Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00
---	------

Objet: VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2021 - DE 2021 12

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636 sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 24.69% est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 32.09% (soit 24.69% + 7.40%).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2020, en tant compte des effets de la réforme:

TAXES	Taux 2020 (pour rappel)	Taux 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	24.69% et 7.40%	32.09%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	23.40%	23.40%

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de voter pour 2021 les taux suivants:

- taxe foncière sur les propriétés bâties: 32.09%?
- taxe foncière sur les propriétés non bâties: 23.40%.

Objet: BUDGET PRIMITIF 2021 - DE 2021 13

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 à l'Assemblée.

Après discussions et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2021 tel que présenté.

Fait et délibéré à Madiran, le 14 avril 2021
Le Maire, Fabrice LATAPI



PEDEMANAUD
Olivier:

DABAT
Alain

LASCOMBES
Philippe:

GIEUSSE
Benjamin

JUNGAS
Laurence

LANOUILH BOUILLET
Ludovic

MASONNAVE
Martine

DESCAT
Florian

HUBERT
Antoine
excusé

FORAY
Marie-Laure
excusé